

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE L'AIRE CANTILIENNE**

L'an deux mille vingt-trois, le premier du mois de février à 20 heures.

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de l'Aire Cantilienne, dûment convoqué par Monsieur le Président par voie électronique en date du 26 janvier 2023, s'est rassemblé au Foyer Culturel à Lamorlaye sous la présidence de Monsieur François DESHAYES, Président, en session ordinaire.

-----0000000-----

Étaient présents : Anne LEFEBVRE, Isabelle WOJTOWIEZ, Frédéric SERVELLE, Florence WOERTH, Françoise COCUELLE, François DESHAYES, Serge LECLERCQ, Nathalie LAMBRET, Sylvie MASSOT, Thomas IRAÇABAL, Jean-Claude LAFFITTE, Jeanou MOREAU, Manoëlle MARTIN, Daniel DRAY, Marion LE MAUX, Nicolas MOULA, Christine KLOECKNER, Jean-Michel BARBIER, Valérie CARON, Pierre-Yves BENGHOUI, Laurent AGOSTINI, Jacques FABRE, Nathanaël ROSENFELD, Leslie PICARD, Fabrice BOULAND, Michel MANGOT, Sophie LOURME, Corry NEAU, Jean-Marc VINCENTI.

Était absent remplacé par un suppléant : Éric AGUETTANT par Roger POTIN VESPERAS.

Avaient donné pouvoir : François KERN à Frédéric SERVELLE, Caroline GODARD à Françoise COCUELLE, Tony CLOUT à Isabelle WOJTOWIEZ, Xavier BOULLET à Sylvie MASSOT, Sophie DESCAMPS à Nathalie LAMBRET, Patrice MARCHAND à Thomas IRAÇABAL, José HENRIQUES à Jean-Claude LAFFITTE, Jean EPALLE à Daniel DRAY, Alexandre GOUJARD à Jean-Michel BARBIER, Florence WILLI à Nicolas MOULA.

Était absent/excuse : - Christine COCHINARD

Secrétaire de séance : Nathanaël ROSENFELD.

Membres en exercice : 41

*Présents ou remplacés
par un suppléant : 30*

Pouvoirs : 10

Votants : 40

Quorum fixé à : 21

CERTIFICAT DE PUBLICITE

Le Président de la Communauté de Communes, certifie que la délibération dont l'expédition est ci-contre, a reçu la publicité exigée par l'article L. 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Affichage le 1^{er} février 2023

**LE PRESIDENT,
François DESHAYES**



**ENVIRONNEMENT ET AJUSTEMENT N°4 DE LA GRILLE TARIFAIRE DU SERVICE PUBLIC
TRANSITION D'ELIMINATION DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES
ECOLOGIQUE**

Vu la délibération du conseil communautaire en date du 30 avril 2010 instaurant la grille tarifaire de la redevance incitative,

Vu les délibérations du conseil communautaire en date des 14 avril 2011, 12 juillet 2013, 6 juillet 2015, 14 décembre 2015, 20 juin 2016 (n°2016/68), 21 décembre 2017 (n°2017/84), 17 décembre 2018 (n°2018/95), 8 juillet 2019 (n°2019/63), 5 décembre 2019 (n°2019/91), 15 décembre 2020 (n°2020/93), 24 novembre 2021 (n°2021/102), 9 mars 2022 (n°2022/16) et 20 juin 2020 (n°2022/60) modifiant la grille tarifaire.

Vu la délibération n°2020/81 du conseil communautaire en date du 25 novembre 2020, adoptant le scénario de collecte des déchets ménagers et assimilés à compter du 1^{er} janvier 2022,

Vu la délibération n°2017/56 du conseil communautaire du 7 juillet 2021, autorisant Monsieur le Président à signer les marchés de collecte et de fourniture de contenants pour les déchets ménagers et assimilés,

Considérant que, par délibération du 25 novembre 2020, le conseil communautaire a adopté le scénario de collecte des déchets et les services à mettre en place au 1^{er} janvier 2022,

Considérant que la grille tarifaire de redevance incitative d'enlèvement des ordures ménagères correspondant à ces services a été approuvée par délibérations du 24 novembre puis du 13 décembre 2021, et a fait l'objet d'ajustements successifs, adoptés par délibérations du conseil communautaire,

Considérant que, dans le cadre de la préparation du budget primitif du budget annexe du Service public d'élimination des déchets ménagers et assimilés pour l'année 2023, et compte tenu de l'évolution des dépenses de fonctionnement, il convient d'ajuster les recettes afin d'équilibrer le budget de fonctionnement,

Considérant qu'il en résulte un ajustement de la grille tarifaire de la manière suivante :

	Grille tarifaire 1 ^{er} juillet 2022 Ajustement n°3		Grille tarifaire 1 ^{er} février 2023 Ajustement n°4		Evolution 2022-2023	
	Part fixe	Montant levée	Part fixe	Montant levée	Part fixe	Montant levée
Bac 120 litres	176,00 €	3.36 €	202,40 €	3,86 €	+26,40 €	+0,50 €
Bac 240 litres	223,00 €	6.72 €	256,45 €	7,73 €	+33,45 €	+1,01 €
Bac 360 litres	273,00 €	10.08 €	313,95 €	11,59 €	+40,95 €	+1,51 €
Bac 500 litres	323,00 €	14.00 €	371,45 €	16,10 €	+48,45 €	+2,10 €
Bac 660 litres	383,00 €	18.48 €	440,45 €	21,25 €	+57,45 €	+2,77 €
Bac 770 litres	423,00 €	21.56 €	486,45 €	24,79 €	+63,45 €	+3,23 €

Vu le projet de la grille tarifaire figurant en annexe de la présente délibération.

Entendu le rapport présenté par Madame NEAU,

Et après en avoir délibéré,

Le conseil communautaire, à l'unanimité des suffrages exprimés :

- **APPROUVE** la grille tarifaire de redevance incitative d'enlèvement des ordures ménagères (RIEOM) telle que figurant en annexe, pour une application à compter de l'entrée en vigueur de la présente délibération.
- **AUTORISE** Le Président à prendre toute mesure pour l'exécution de la présente délibération.



Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Ont signé au registre des délibérations les
membres présents.

Pour extrait conforme,

Le Président,



François DESHAYES

Le Président certifie, en application de l'article L 2131-1 du C.G.C.T, que le présent acte est rendu exécutoire compte tenu de son dépôt en sous-préfecture et de sa publication le 1^{er} février 2023

Grille tarifaire applicable au 1er Février 2023

Type de contenants d'Ordures Ménagères /non recyclables	Abonnement annuel au service (part fixe) pour 1 collecte toutes les 2 semaines (C05)	Abonnement annuel au service (part fixe) pour 1 collecte par semaine (C1) suivant secteurs	Abonnement annuel au service (part fixe) pour 2 collectes par semaine (C2) suivant secteurs	Part variable du service (à la levée ou au sac)
Usagers ne s'affiliant pas au service, refusant sac rouge et bac pucé				
Non affilié au service « Service Minimal/ Non doté »	398 € par an par local occupé par un particulier			
	863 € par an par local occupé par un professionnel			
Usagers ne fournissant pas de pièces justificatives conformes				
Forfait de 100 € par dossier dont la pièce est non conforme				
Service de collecte en Sacs Rouges				
Affilié au service Sac (résidence secondaire ou manque de place)	203,00 €			40 € le rouleau de 25 sacs de 50 L Soit 1,60 € le sac
Rouleau de Sacs rouges 50 litres ou rouleau de sacs rouges 100 L				64€ le rouleau de 20 sacs de 100 L (Soit 3,20 €/sac)
Service de collecte de bacs à roulettes pucés, couvercle gris				
Volume du bac	Montant de l'abonnement annuel (à partir du 1er Février 2023)	Montant de la C1 pour les professionnels	Montant de la C2 pour les professionnels	Montant de la levée du bac
Bac 120 litres	203,00 €	+ 60 € soit 263 €	+ 121 € soit 324 €	3.86 €/levée
Bac 240 litres	257,00 €	+ 60 € soit 317 €	+ 121 € soit 378 €	7.73 €/levée
Bac 360 litres	314,00 €	+ 60 € soit 374 €	+ 121 € soit 435 €	11.59 €/levée
Bac 500 litres	372,00 €	+ 60 € soit 432 €	+ 121 € soit 493 €	16,10 €/levée
Bac 660 litres	441,00 €	+ 60 € soit 501 €	+ 121 € soit 562 €	21.25 €/levée
Bac 770 litres	487,00 €	+ 60 € soit 547 €	+ 121 € soit 608 €	24.79 €/levée
<u>Si surplus temporaire de déchets :</u> Rouleau de Sacs rouges 50 litres				40 € le rouleau de 25 sacs Soit 1,60 € le sac
Rouleau de Sacs rouges 100 litres				64 € le rouleau de 20 sacs (Soit 3,20 €/sac)
Lot de 5 sacs de 50 litres				8 € le lot de 5 sacs de 50 litres
Lot de 5 sacs de 100 litres				16 € le lot de 5 sacs de 100 litres
<i>Secteur en Points d'apport volontaire OMr enterrés Quartier de la gare des Courses à CHANTILLY (Verdun)</i>				
Redevance globale d'Enlèvement des Ordures Ménagères, en application de l'article L2333-76 du Code Général des Collectivités Territoriales, suivant le réel du coût du service (Coût de collecte et traitement des tonnages recueillis en PAV OMr, Emballages, Verre, Coût à l'habitant d'accès au service Déchetterie, Encombrants, frais de structure et de communication)				
Collecte des déchets verts				
Bac 120 L	Mise à disposition du bac : 55€ 55€/an (pour chaque bac)			
Bac 240L	Mise à disposition du bac : 70€ 96€/an (pour chaque bac)			
Mise en place d'une puce sur un bac déjà en place	10€ par opération de pose de puce			
Collecte des encombrants				
Collecte supplémentaire	30€ dès la 3 ^{ème} collecte			
Collecte des déchets alimentaires pour les particuliers				
Bac 120L (cuve réduite 60L)	Gratuite			
Collecte des déchets alimentaires pour les professionnels				
Bac 120L (cuve réduite 60L)	gratuite			

Envoyé en préfecture le 01/02/2023

Reçu en préfecture le 01/02/2023

Publié le



ID : 060-246000764-20230201-DEL_2023_11-DE

Bac supplémentaire de 120L (cuve réduite 60L)	144€/ an
Bac 340L	408€/ an

Services Déchets professionnels	
Forfait Cartons Professionnels	Abonnement annuel Pour la collecte dédiée (2 fois par semaine)
Producteurs de cartons professionnels	186 €
Collecte de déchets hippiques	Abonnement annuel Pour la collecte dédiée (bimensuelle)
Producteurs professionnels du monde hippique (ficelles, sacs tressés, plastiques et krafts)	257 €
Services ponctuels	
Mise en place d'une serrure sur bac à roulettes déjà en place	50 € par opération de pose de serrure
Mise en place d'une serrure sur bac à roulettes nouvellement livré	20 € par opération de pose de serrure
Mise à disposition d'un badge d'accès au Point d'Apport Volontaire Omr/CS (après première dotation gratuite contre dépôt de garantie de 10 € par badge)	10 € par badge
Mise à disposition d'une carte RFID ou d'un badge d'accès aux abris bacs déchets alimentaires	Gratuite
Demande de renouvellement d'une carte RFID ou d'un badge d'accès après une perte, vol, casse	10€ par badge
Demande de réédition de facture sous format TIP suite à perte de facture ou changement de débiteur non signalé dans les délais	10 € par facture
Indemnité de Remboursement de bac pucé ou non, emporté par l'utilisateur lors de son déménagement	50 € par bac
Indemnité de remboursement de clefs, pertes, non restituées ou reproductions, de serrure équipant le bac à roulettes	20 € par jeu de clefs de serrure
Changement de volume de bacs Omr et/ou CS	10 € par intervention